

Département de la Lozère  
**COMMUNE DE LAVAL-ATGER**  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 9 avril 2013**

Membres en exercice : 11  
Présents : 8  
Adoption : 8 voix  
Date de convocation : 28/03/2013  
Date d'affichage : 28/03/2013

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

048-214800849-20130409-DCM13043-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/04/2013

Publication : 10/04/2013

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation



L'an deux mille treize, le neuf avril, à 20 heures 30, le Conseil Municipal, convoqué en session ordinaire, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de **Mme Nathalie CONZE, Maire.**

**Etaient présents** : MM. ABRIAL Bernard, ARCHER Christophe, BELLEDENT Thierry, BONNAUD Roger, CHAMP Alain, Mmes THOMAS Josette, CONZE Nathalie, ROUYEYRE Hélène.

**Etaient excusés** : PAILHES Dorothée, COMBIN Claudette, THOMAS Monique.

**Secrétaire** : Mme THOMAS Josette

\*\*\*\*\*

DCM1304-3

**Objet** : Mise à disposition de la salle des fêtes pour l'organisation d'obsèques civiles.

Madame le Maire expose que l'observatoire de la laïcité de la Lozère l'a contacté pour lui faire part des problèmes rencontrés par les familles qui souhaitent organiser des obsèques civiles. En effet il n'y a pas de lieu de recueillement décent pour les familles en dehors des lieux de culte, des salles funéraires, des hôpitaux ou des crématoriums.

L'observatoire de la laïcité de Lozère demande aux communes de mettre à disposition une salle pour l'organisation d'obsèques civiles.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

- approuve la mise à disposition de la salle des fêtes lors d'obsèques civiles afin de permettre aux familles d'organiser une cérémonie ou un rassemblement.
- précise que cette mise à disposition se fera à titre gratuit sous réserve de disponibilité de la salle.

Pour extrait conforme :  
Le Maire,

  
**Nathalie CONZE**

